



**Direction de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie
Sous-direction de la métrologie**

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique
trieurs-étiqueteurs - Classe Y(a)**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié par le décret 96-441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 relatif à certains instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

Les instruments de pesage à fonctionnement automatique trieurs-étiqueteurs approuvés par les décisions dont la liste figure en annexe peuvent ne pas porter les inscriptions réglementaires suivantes :

- échelon de prix unitaire
- échelon de prix à payer
- "INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC"

Les instruments concernés conservent leur numéro d'approbation de modèle.

Le numéro et la date de la présente décision seront portés sur le carnet métrologique accompagnant les instruments concernés.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

ANNEXE
Liste des décisions d'approbation

Références des approbations de modèle	Revue de métrologie	Dénomination des modèles	Fabricant ou demandeur	Référence des dossiers
97.00.690.002.1 du 29 mai 1997	novembre 98, p 585	EL 25	TESTUT	DA 13-1269, DA 13-1281, DA 13-1316, DA 13-1494
97.00.690.005.1 du 16 septembre 1997	novembre 97, p 620	EL 20	TESTUT	DA 13-1501
97.00.690.007.1 du 03 décembre 1997	mars 98, p 58	B 806 / B 901	AVERY BERKEL FRANCE	DA 13-1484
97.00.690.008.1 du 15 décembre 1997	mars 98, p 65	CIP 600 HS / CIP 600 M	ESPERA FRANCE	DA 13-1196, DA 13-1517
97.00.690.009.1 du 15 décembre 1997	mars 98, p 72	CIP 600	ESPERA FRANCE	DA 13-0957
97.00.690.010.1 du 15 décembre 1997	mars 98, p 75	CIP 600 (ASA, BULL, K 8 et K BULL)	ESPERA FRANCE	DA 13-1225, DA 13-1287, DA 13-1366
98.00.690.002.1 du 08 avril 1998	juillet 98, p 310	RM1 120	SORMAF	DA 22-0151
98.00.690.003.1 du 08 avril 1998	juillet 98, p 317	GS	BIZERBA FRANCE	DA 24-0378
98.00.690.004.1 du 29 avril 1998	juillet 98, p 325	GV	BIZERBA FRANCE	DA 24-0382
98.00.690.009.1 du 1 ^{er} septembre 1998	novembre 98, p 540	EL 25	TESTUT	DA 13-1586
98.00.690.012.1 du 04 novembre 1998		GS	BIZERBA FRANCE	DA 24-0565
98.00.690.013.1 du 04 novembre 1998		GV	BIZERBA FRANCE	DA 24-0566